

CHARTRE DU DELEGUE

Le délégué est nommé par le Comité sur présentation d'un dossier de candidature.

Le délégué est le représentant du CAMILA dans sa région. Il jouit de la confiance du Comité et de sa Présidente. Il doit être irréprochable dans sa fonction comme dans ses activités d'élevage et de cynophilie.

Tout candidat doit remplir et accepter les conditions ci-après énumérées.

Les membres du Comité peuvent être délégués de leur région sur la base du volontariat. Le Comité peut mettre un ou plusieurs délégués de race sous la responsabilité de l'un de ses membres.

Conditions requises pour être délégué (e) du CAMILA

- Etre majeur et n'avoir jamais été condamné pour des faits relevant de l'élevage et de la condition animale ou de faits sanctionnés par la SCC.
- Etre adhérent au CAMILA depuis au moins 3 ans sans interruption et être à jour de cotisation de l'année en cours (soit au 31 mars).
- Etre éleveur et avoir donné naissance à au moins une portée par an.
- Avoir présenté en expositions au minimum dans les expositions de sa région et fait coter des chiens de la race dont le candidat est propriétaire - Ne faire reproduire que des chiens radiographiés avec lecture officielle du Club, confirmés (min cot.2)
- Pour les lices, ne pas faire reproduire sa chienne avant l'âge de 18 mois.
- Connaître parfaitement le règlement des expositions.
- Avoir présenté au comité une lettre de motivation qui acceptera ou refusera la candidature, sans avoir à se justifier.
- Ne pas avoir participé à des polémiques envers la S.C.C., les juges, le Club, les éleveurs ou propriétaires, sur les réseaux sociaux, lors de rassemblements, ou lors de contacts téléphoniques. Le délégué a un rôle de médiateur, en aucun cas il ne devra prendre part dans un conflit mais remonter les informations à la Présidente et conjointement à la commission juridique qui sont en charge de régler, à l'amiable, tous les problèmes.
- Etre en règle avec les administrations (Certificat de capacité, MSA, Siret etc ...) si plus d'une portée par an. Une photocopie devra obligatoirement être jointe avec la lettre de motivation.
- Ne pas donner d'informations approximatives ... si le délégué n'a pas la solution à une question posée, il doit impérativement contacter la Présidente ou le secrétaire.

Rôle du délégué (e)

- Etre présent dans la mesure du possible aux spéciales organisées dans sa région et Régionales organisées par le club et obligatoirement lors de la Nationale d'Elevage – sauf avis d'absence motivé.
- Soumettre à la Présidente et conjointement au responsable des délégués un rapport semestriel comportant des informations sur les problèmes rencontrés, sur des suggestions permettant d'apporter des améliorations dans la communication avec les exposants, les éleveurs et l'administration cynophile régionale.... etc.
- Inciter et encourager les adhésions au club, et faire lui-même adhérer ses clients.
- Signaler les cas de détresse,

- Pour ce qui concerne les portées disponibles ou les renseignements sur la race, il doit renvoyer vers le référent de la race concernée et donner l'adresse du site du club où sont mentionnés les noms des éleveurs, adhérents du CAMILA.
- Respecter une certaine solidarité entre délégués, et ce dans toutes les occasions.
- Ne pas utiliser sa fonction de délégué (e) à des fins personnelles mercantiles.
- Relever sur les catalogues des expositions de sa région, les noms et adresses des chiens présentés, et ce dans toutes les races du CAMILA et les transmettre au Trésorier, copie à la présidente.
- Organiser des « pots » lors des SP en coopération avec le trésorier selon un budget autorisé.

Compétences et rôles

Représentant de l'association, le délégué doit assurer une efficace organisation dans ses moyens d'action.

Il participe activement à l'organisation des NE ou RE en apportant son aide.

Les coordonnées du délégué sont déposées auprès du secrétariat de la Société Canine Régionale dont il dépend.

Acceptation et radiation: le délégué est nommé par le Comité, pour une période d'essai d'un an renouvelable par tacite reconduction. En cas de litige grave, de fautes jugées inacceptables par le Comité, et après l'avoir entendu, le Comité peut démettre le délégué de ses fonctions sans avoir à justifier de sa décision.

Je déclare, en outre, ne faire partie d'aucune société ou club cynophile non affilié à la SCC ni aucun organisme non reconnu par la FCI.

Je déclare approuver cette charte et m'engage à la respecter dans son intégralité.

Lu et approuvé (en toutes lettres) :

Nom et adresse du candidat :

Affixe : (éventuellement) :

Race concernée :

Numéros de téléphone permettant au comité de joindre le signataire :

Numéro de téléphone accessible au public :

Date et signature :

NB : Le masculin générique s'applique au féminin de même que le singulier peut avoir un sens pluriel et vice-versa